

Union Internationale des Syndicats des Travailleurs du Bâtiment, du Bois et des Matériaux de Construction
Trade Unions International of Workers of the Building, Wood and Building Materials Industries
Unión Internacional de Sindicatos de Trabajadores de la Construcción, Madera y Materiales de Construcción
Международное Объединение Профсоюзов Трудящихся Строительства, Деревообрабатывающей
Промышленности и Промышленности Строительных Материалов
Internationale Vereinigung der Gewerkschaften der Werktätigen der Bau-, Holz- und Baumaterialienindustrie



FINLAND - 00101 HELSINKI 10 - BOX 281
TÉLÉPH.: 60 48 70. TÉLÉGR.: INTBATIMENT

Helsinki, le 26 février 1986

Aux organisations affiliées et amies

SOLIDARITE AVEC LA DISK DE TURQUIE



Chers Camarades,

Le 15 janvier 1986 a commencé à Istanbul la deuxième phase du procès contre la DISK, au 2e tribunal militaire. Ce procès antisyndical a commencé le 24 décembre 1981. Au début, l'on a demandé la peine de mort pour 52 inculpés. Par la suite, le nombre des inculpés a monté à 1477 et la peine de mort menaçait 78 inculpés.

A la 254 séance du tribunal militaire, commencée le 15 janvier, le procureur n'a plus demandé des peines de mort, mais de lourdes peines de prison pour les dirigeants de DISK et de ces 30 syndicats affiliés, de même que pour des dirigeants de quelques organisations démocratiques.

Au tribunal, le procureur a demandé des peines de mort pour 232 inculpés, allant de 10 ans 8 mois à 20 ans. Parmi ces inculpés se trouve, e.a. le président de DISK Abdullah Bastürk et 61 autres dirigeants de cette centrale syndicale. Pour 549 inculpés, l'on demande des peines de prison allant de 6 ans 8 mois à 10 ans.

Sur la base du 141 article du code pénal de Turquie disposé à l'esprit de Mussolini de 1936, le procureur demande la dissolution de la DISK et de ces syndicats affiliés. La liste du procureur du tribunal militaire comprend aussi les syndicats et militants affiliés à notre UIS, ci-jointe vous en trouverez une liste.

Le Secrétariat de l'UIS appelle tous les syndicats des travailleurs du bâtiment et du bois à déclencher une nouvelle campagne efficace et vaste en faveur de la DISK et ses syndicats affiliés, en faveur de leurs dirigeants et militants et des exiliés. Demandons:

- la libération de tous les inculpés
- le rétablissement de tous les droits légaux et la restitution de la propriété confisquée de la DISK

- le retour assuré de tous les militants syndicaux exiliés
- le rétablissement des droits syndicaux et démocratiques en Turquie.

Le 25 février au tribunal militaire, la parole a été donnée à la défense de la DISK. Déclenchons une vaste campagne internationale, en envoyant des protestes aux consulats de Turquie et directement au tribunal militaire dont l'adresse ci-dessous:

ISTANBUL
2 Numarali Askeri Mahmemesi
ISTANBUL - TURQUIE

au Président de la République de Turquie:

M. Kenen Evren
Cumhurbaşkanı
Cankaya
ANKARA - TURQUIE

au premier ministre de Turquie:

M. Turgut Özal
Başbakan
T.B.M.M.
ANKARA - TURQUIE

Les messages de solidarité peuvent être envoyés à l'adresse suivant:

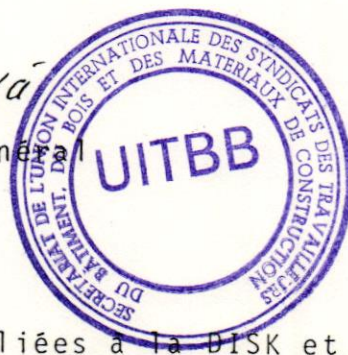
M. Abdullah Bastürk
c/o E. Tahiroğlu
Receppasa So.
Selcuk apt. 14/7
Talimhane - Taksim
ISTANBUL - TURQUIE

La solidarité peut être manifestée aussi en envoyant des observateurs au tribunal ou par un appui matériel qui peut être adressé au Fonds de Solidarité de la F.S.M. en marquant le versement "SOLIDARITE AVEC LA DISK".

En plus nous prions que vous nous informiez de toutes les mesures éventuelles que vous adopterez à ce sujet.

Recevez, chers Camarades, nos salutations fraternelles.

Mauri Perä
Mauri Perä
Secrétaire Général



Annexe: liste des organisations affiliées à la DISK et des leurs militants inculpés

LISTE DES INCULPES

- A. Ceux qui sont accusés sur le fondement des paragraphes 1 et 6 de l'article 141 du CPT et risquent des peines allant de 10 ans et 8 mois à 20 ans d'emprisonnement.

A.1. DEVRİMCİ YAPI-İŞ:

Zeki Alkan, Hasan Yıldırım, Osman Yalın, İbrahim Çetkin

A.2. HÜRCAM-İŞ:

Ferudun Ertür, Halil Koç, Burhan Çiftçi, Şaban Öztürk, Mustafa Dilmen, Süleyman Çink

A.3. BAYSEN:

Erdoğan Yılmaz, Gürel Ergen, Mehmet Yüksel Keskin, Mustafa Tanı, Mehmet Falk Kayaycı, Macit Gümüşoğlu, İbrahim Şimşir, Mehmet Nakipoğlu

A.4. KERAMİK-İŞ:

Fazlı Baş, Sadık Doğrular, Salim Uslu, Nazmi Ergin, Mehmet Yemen, İbrahim Ayyaz, Ahmet Mahir Nalbantoğlu

- B. Ceux qui sont accusés sur le fondement des paragraphes 5 et 6 de l'article 141 du CPT et risquent des peines allant de 6 ans et 8 mois à 16 ans d'emprisonnement.

B.1. D. YAPI-İŞ

Şekip İllez, Bayram Bahçeli, Ali Çiçek, Süreyya Kızılkıçlı, Kemal Kayhan, Yakup Demir, Uğur Özcan Sipahi, Necati Aksu, Nuri Öztürk, Hüseyin Çındık.

B.2. HÜRCAM-İŞ:

Kemal Özçelik, Sebahattin Dinler, Zeki Yıldırım, Cevat İyigün, Salim Kuyu, Adem Ürer, Aydın Yılmaz, Ali Ekber Kınık, Celal Toprak, Rifat Akın, Selahattin Muden, Ali Barutçu, İbrahim Tuğrul, Hüseyin Avni Keleş, Ali Sarıhasan.

B.3. BAYSEN:

Fahri Günel, Naki Tolunay, Ahmet Bilal, Niyazi Kırkdevli, İsmet Gül, Hüseyin Kaşıkçıoğlu, Ziya Öner, Mustafa Kahrman, Necip Demirkıran, Mehmet Bilgin, Aygün Aksu, Vehbi Akın, Azız Doruk, Hasan Kemal Şen, İsmet Cımbıç, Orhan Barın, Mahmut Önder, Mehmet Ali Polat, Remzi Yusufoglu, Ahmet Kulaç, Mustafa Tuğranoğlu, Mustafa Noyan, Mehmet Kemal Şahin.

B.4. KERAMİK-İŞ:

Yaşar Er, Ahmet Zafer, Mehmet Ütebay, Remzi Ersoylu, Adnan Hüseyin Kutsal, Mustafa Orhan.

